

d'abord le contingentement au boisseau. Le 4 avril de l'année en cours, il y avait en Saskatchewan 481 points de départ pour les contingents de deux boisseaux. Je voudrais faire comprendre aux députés qu'à l'heure actuelle un contingent de deux boisseaux c'est peu de chose. En certains endroits plus avanta-gés, les contingents sont de quatre ou cinq boisseaux. Pour le faible contingent de deux boisseaux, il y a 481 endroits en Saskatchewan, mais au Manitoba seulement 85, et 197 en Alberta.

Il est donc évident que, si l'on compare les gares d'expédition en Saskatchewan avec celles de l'Alberta et du Manitoba, il y a eu et il y a toujours une répartition fort peu équitable des wagons couverts.

Je parlerai maintenant du contingent d'un boisseau. La présente campagne agricole touche presque à sa fin. Le 4 avril, en Saskatchewan, il y avait encore 205 localités, sur 1,107, dont le contingent était d'un boisseau. Au Manitoba, il n'y avait qu'une localité dont le contingent était d'un boisseau et, en Alberta, seulement 15 localités. C'est là une distinction de la pire espèce. En ma qualité de député de la Saskatchewan, je m'élève contre ce genre de répartition des wagons qui, le 4 avril dernier, laissait 205 localités de la Saskatchewan avec un contingent d'un boisseau, au regard de 16 localités seulement dont le contingent était d'un boisseau dans les deux provinces du Manitoba et de l'Alberta.

Étant donné les vastes pouvoirs accordés au contrôleur des transports, on n'a certainement pas d'excuse pour laisser exister une telle situation. Les membres de la C.C.F. cherchent depuis des années à obtenir une répartition équitable des wagons couverts. Nous avons demandé que les cultivateurs aient le droit de répartir entre les sociétés d'éleveurs les wagons couverts. Jusqu'ici le Gouvernement a fait la sourde oreille. Il n'a pas été disposé à faire quoi que ce soit pour établir une formule ou trouver un moyen permettant de répartir équitablement les wagons couverts. Les pouvoirs ne manquent certes pas; ils existent. J'espère que le Gouvernement recourra à ces pouvoirs, par l'intermédiaire du contrôleur des transports ou de tout autre qui puisse avoir autorité en ce domaine, pour assurer une répartition équitable des wagons couverts.

Le ministre des Transports a dit cet après-midi qu'il n'y a pas de pénurie de wagons couverts. Or voici ce qu'avait à dire à ce sujet M. Roy Milner, contrôleur des transports, le 9 mars 1956 à Regina:

Comprenez bien, je vous prie, que je n'impute de mauvais desseins à personne lorsqu'on fait paraître dans les journaux toutes ces histoires de pénurie de wagons couverts,—pénurie de wagons

[M. Argue.]

couverts,—c'est tout ce que je vois chaque fois que je me mets à lire le journal,—mais il n'est pas honnête de ne pas en tenir compte, car il y a une pénurie de wagons couverts.

Je ne sais pas qui croire. Une personne compétente dit qu'il y a une pénurie de wagons couverts; une autre dit qu'il n'y en a pas. On ne fait qu'émettre des avis contraires. Entre temps des milliers de producteurs de l'Ouest canadien n'ont pour ainsi dire pas pu livrer de céréales sur leur récolte de la campagne en cours, si l'on songe à ce qu'ils auraient pu compter livrer en temps normal.

Le très hon. M. Howe: Pourrais-je poser une question à l'honorable député?

M. Argue: Certainement.

Le très hon. M. Howe: Sait-il qu'il y a en ce moment de la place libre pour 80 millions de boisseaux dans les éleveurs ruraux de l'Ouest canadien?

M. Argue: Nous allons maintenant l'entendre dire par le ministre. Il reste que l'état de choses dont j'ai parlé n'a pas été déterminé par la neige, par l'impraticabilité des routes, par le temps ou par un cas de force majeure. Le Manitoba a eu beaucoup plus de neige que la Saskatchewan; elle y a établi un record. Pourtant les localités du Manitoba ont des contingents bien plus élevés, comme je l'ai déjà déclaré.

Le très hon. M. Howe: Vous éludez ma question.

M. Argue: Si le ministre du Commerce égalise les contingents d'ici deux mois, je lui assure que les cultivateurs veilleront à remplir tous les locaux d'éleveurs qui pourraient être disponibles aux divers points d'écoulement. Nous aimerions savoir qui est autorisé à acheminer les céréales.

Le très hon. M. Howe: Sur ce point, je crois que les provinces sont chargées de garder leurs routes en état pour que les livraisons puissent se faire.

M. Argue: Nous avons entendu cela à Regina, il y a quelques semaines. Le ministre du Commerce laisse entendre maintenant qu'il faut imputer aux provinces le fait qu'il n'y a pas pour ainsi dire de contingents à 300 ou 400 des points d'écoulement en Saskatchewan tandis qu'il y a des contingents élevés aux autres points d'écoulement. Il est temps que le ministre du Commerce visite la Saskatchewan, l'Alberta et le Manitoba pour se rendre compte de l'état de choses régnant, au lieu de faire des assertions gratuites sur l'ouverture des routes. La Saskatchewan, tout comme le Manitoba ou l'Alberta, n'a pas assez d'outillage pour ouvrir à la circulation de 10 à 20 p. 100 des routes lorsqu'elles sont